

10e Concours des entrées de ville

La ville de **Beauvais** (Picardie) reçoit le 1er prix. Le jury reconnaît, non seulement l'intérêt du dossier de zone d'activités présenté initialement, mais aussi et surtout le caractère global de la conception générale que font ressortir les documents complémentaires fournis au rapporteur lors de sa visite sur place. Il s'agit d'une véritable vision à moyen terme de la ville de demain, où notamment la rocade apparaît comme un futur boulevard urbain. Maîtrise d'œuvre : Cabinet Arval.

La ville de **Montélimar** (Rhône-Alpes) reçoit un 2e prix ex-æquo pour l'aménagement des entrées Sud (vers Avignon) et Nord (vers Valence). A l'entrée Nord, le jury reconnaît la qualité de la réutilisation de la caserne purgée de ses bâtiments parasites et de la Place d'Armes au pied de la Porte Saint-Martin. A l'entrée Sud, le jury reconnaît l'intérêt de la conception d'ensemble de la vaste zone d'activités en chantier et la qualité des premières réalisations architecturales due à un cahier des charges précis et contraignant. Maîtrise d'œuvre : Équipe Wilmotte pour la caserne et Archigroup pour la zone d'activités. Le jury félicite la ville pour la résorption partielle des abus de l'affichage, et souhaite vivement que ces efforts soient poursuivis.

La communauté urbaine du **Marsan** (Aquitaine) reçoit un 2e prix ex-aequo pour sa conception à long terme dans le cadre du SCOT et du PADD. Elle comporte la création d'un boulevard Nord à proximité de la base aérienne et au Sud la liaison Gare-Manot permettant la remise en valeur l'artère centrale depuis l'entrée Ouest jusqu'à la Place des Arènes. Il est également prévu l'aménagement des berges de la Midouze. La maîtrise d'œuvre fera l'objet de concours spécifiques.

La ville d'**Epernay** reçoit un 3e prix pour la réalisation parfaite de l'Avenue de Champagne, de la Place de Champagne et de la rue de Verdun (en cours). Le jury reconnaît la qualité du mobilier urbain et des matériaux utilisés pour les sols. Maîtrise d'œuvre : Cabinet Althabegoïty-Bayle

La ville de **Villers-sur-Mer** (Basse Normandie) reçoit un diplôme d'honneur pour sa réalisation modeste mais très correcte qui accroît la sécurité des piétons et l'aménité urbaine.

La ville d'**Etrépany** (Haute-Normandie) reçoit un diplôme d'honneur pour l'aménagement de l'axe central où a été fait un effort considérable de sécurité. Il est particulièrement séduit par la pertinence du choix des végétaux utilisés dans un souci d'écologie et de biodiversité.